

CONFRONTÉE AUX MUTATIONS QUI LUI SONT IMPOSÉES, LA CCIT04 SE REINVENTE ET CRÉE LA MARQUE « ENJEUX 04 »

La loi « PACTE » du 22 mai dernier (croissance et transformation des entreprises) modifie fondamentalement l'organisation et les objectifs des Chambres de commerce et d'industrie. Le Ministre des finances a par ailleurs récemment signé un contrat d'objectif et de performance avec CCI France, organisation faîtière des CCI, dans le même esprit.

En résumé, les CCI interviendront désormais plus comme des prestataires de services privés, payants (volet business), en convergence avec les autres prestataires, et financeront elles-mêmes une bonne partie de leurs activités. Par ailleurs, le produit de la taxe qui leur revient (taxe TFC) baissera sensiblement. Et l'on l'espère qu'elle diminuera un peu moins dans les territoires ruraux, pour pouvoir conserver une action significative de service public gratuit (volet institutionnel).

Le Président Daniel Margot a présenté dans ce cadre, le 19 novembre, le déroulé des actions qui auront lieu dès la fin de l'année et en 2020 : lancement de la nouvelle marque « ENJEUX 04 », symbole du changement. Puis la mise en place d'un portefeuille de produits marchands, dans quatre domaines d'activités stratégiques de la Chambre : développement et financement des entreprises, appui aux filières, formation professionnelle, études et information économique.

Des exemples de domaines d'intervention ont été présentés : transmission et cession d'entreprises, audit de sites web, accompagnement des maîtres restaurateurs, études de marchés, études sectorielles et territoriales...

Les produits proposés s'intéresseront principalement aux enjeux économiques forts du territoire, en particulier les énergies renouvelables, le thermalisme, les saveurs/senteurs, l'hôtellerie et la restauration. La liste n'est pas exhaustive.

Plusieurs actions de communication seront réalisées avec les médias. Un site internet à destination des entreprises et des collectivités est d'ores et déjà créé www.enjeux04.fr.

Malgré la baisse de 15% de la TFC (chiffre national), le budget global de la CCI 04 (environ 4 millions d'euros) ne devrait pas subir d'érosion. « Les objectifs 2020 sont de 150 000 euros de chiffre d'affaire hors activité formation professionnelle initiale et continue, où la barre est placée beaucoup plus haut. C'est en effet un chiffre d'affaire tendanciel de 1 500 000 euros qui devrait être réalisé dans le cadre de la carte des cycles qualifiants et diplômants que nous mettons en œuvre ».



Aucun licenciement de personnel n'est prévu (« nous ne ferons pas de chasse aux sorcières »). En revanche, les collaborateurs devront être formés à une gestion plus commerciale de leur offre de compétence. On le voit, le défi à relever est considérable.

« L'avenir des CCI reposera sur la qualité des prestations achetées par les entreprises », rappelle-t-on au niveau national. Il reviendra donc aux dirigeants de la Chambre de Digne/Manosque à la fois de réformer la structure, sans casse sociale, de la faire connaître et reconnaître notamment par sa nouvelle marque « ENJEUX 04 », de définir des thèmes cibles d'intervention, de former des agents à de nouvelles missions, de vendre des prestations à la hauteur des besoins des entreprises, sans oublier en Haute-Provence la mission historique de la CCI de conseil et d'aide qui s'apparente à un service public.

Vaste programme, à conduire en coopération avec les structures déjà existantes, AD 04, UDE, Initiatives Alpes Haute Provence, et en partage avec tous les membres de la CCI, élus et salariés.

Mais, on sait pouvoir compter sur l'énergie et la force de persuasion du Président Margot, sur ses compétences, et celles de son équipe ! Et puis la devise du département n'est-elle pas « IRRESISTIBLE » Alpes-de-Haute-Provence ?